
**REVISION DE LA LISTE ELECTORALE
ET DES LISTES COMPLEMENTAIRES MUNICIPALE ET
EUROPEENNE**

DEPOT DES TABLEAUX DE RECTIFICATION

NOUS, MAIRE DE LA COMMUNE DE BONNAUD.....INFORMONS LES
ELECTEURS QUE LES TABLEAUX RECTIFICATIFS DE LA LISTE ELECTORALE, DES
LISTES COMPLEMENTAIRES MUNICIPALE ET EUROPEENNE, ARRETES AU **28 février 2014**,
ONT ETE DEPOSES, CE JOUR, AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE , OU ILS POURRONT SE
PRESENTER POUR EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DANS LES 10 JOURS DE LA PUBLICATION DE CES TABLEAUX, TOUT CITOYEN OMIS PEUT
RECLAMER SON INSCRIPTION ET TOUT ELECTEUR INSCRIT PEUT EGALEMENT
RECLAMER L'INSCRIPTION DE TOUT CITOYEN OMIS OU LA RADIATION DE TOUT
INDIVIDU INDUMENT INSCRIT (article L25 du Code électoral).

CES RECLAMATIONS SONT A ADRESSER AU JUGE DU TRIBUNAL D'INSTANCE
(article R13 du Code électoral).

A Bonnaud....., LE 28/02/..... 2014

LE MAIRE,

